



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 4601

Texte de la question

M. Pierre Cardo appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les difficultés d'appréciation de l'autorité centrale pour les affectations des fonctionnaires de police dans les commissariats de terrain. Il lui demande s'il ne serait pas plus simple et utile d'envisager une déconcentration de ces affectations, permettant aux instances départementales de procéder à une répartition plus juste des fonctionnaires affectés globalement au département, en fonction de critères correspondant aux besoins réels des commissariats, définis, le cas échéant, en concertation avec des institutions comme le conseil départemental de prévention de la délinquance.

Texte de la réponse

La gestion des personnels actifs relevant des services de la police nationale est réalisée par la direction du personnel et de la formation de la police. Elle s'effectue au travers notamment de commissions administratives paritaires et des sorties d'écoles. Dans un souci d'efficacité maximale, afin de satisfaire le mieux possible les attentes en personnel des circonscriptions, la direction centrale de sécurité publique, quant à elle, a établi un référentiel, qui détermine pour chacun de ses services un effectif par corps et grades. Ce calcul prend en compte, au-delà de l'importance de la population, un certain nombre de critères particuliers à chaque service et à son activité, tels que la position administrative, le nombre des faits constatés, le poids des sujétions judiciaires et administratives, les risques liés à la circulation routière, etc. Ces éléments sont recueillis auprès des directions départementales et de la sécurité publique permettant ainsi aux services centraux d'avoir une connaissance précise des besoins des circonscriptions territoriales. Par ailleurs, lors de la répartition des inspecteurs et gardiens stagiaires à leur sortie d'école, les services gestionnaires du ministère ne manquent pas de solliciter les responsables locaux. Afin d'adapter la police et son fonctionnement aux exigences légitimes des Français, et à l'évolution de la délinquance, une mission de réflexion, de concertation et de propositions a été confiée à Pierre Bordry, conseiller du ministre d'Etat. Cette mission se traduira par une loi d'orientation qui sera déposée lors de la prochaine session parlementaire ordinaire. Les suggestions évoquées par l'honorable parlementaire figurent en bonne place parmi les thèmes qui font l'objet de l'attention de la mission.

Données clés

Auteur : [M. Cardo Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4601

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 1993, page 2295

Réponse publiée le : 31 janvier 1994, page 512